



- | | |
|--|---------|
| 1. CONTEXTE | Page 1 |
| 2. PRINCIPES | Page 1 |
| 3. Déclinaison du protocole au sein du collège pour l'accueil et la prise en charge des élèves. | Page 6 |
| 4. Déclinaison du protocole pour les personnels au sein de l'établissement et des espaces spécifiques. | Page 13 |

1. Contexte :

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

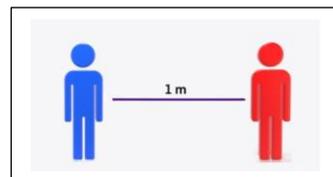
2. Les principes

Il repose sur cinq principes fondamentaux :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrière
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION SOCIALE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

En raison, du peu de sanitaire dans l'établissement, la solution adoptée au collège sera la mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour les personnels et les élèves.

Deux distributeurs seront accessibles à l'entrée des élèves et des personnels

Un Distributeur sera disponible à l'entrée de chaque classe. Chaque élève devra en faire usage au moment de son entrée en classe.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Les masques seront distribués dans les casiers de chacun.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège et lycée en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. **Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, par les agents**, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe.

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux- mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

- Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...);
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ; de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ; des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ; de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne **un rituel**. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

3. Déclinaison du Protocole Sanitaire National au collège Rosa Parks – Nantes - JUIN 2020



- Avant l'accueil
- Les horaires
- Port du masque
- L'accueil du personnel et des élèves
- La montée en classe
- L'entrée en classe
- Durant les cours
- Les élèves à besoins particuliers
- La sortie de classe
- La récréation
- L'accès aux sanitaires
- L'infirmerie
- La fin des cours et sortie
- La restauration scolaire
- Les rdv – accueil des responsables sur rdv
- Procédure en cas de gestion de COVID

- **AVANT l'accueil :**

COMMUNICATION :

Le collège informe par mail, sur le site du collège, les responsables légaux, les élèves, les personnels, des principes du protocole sanitaire et leur déclinaison au sein du collège Rosa Parks.

LES RESPONSABLES LEGAUX

Les responsables légaux des élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissement scolaire. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. (toux, fièvre, sensation de fièvre, gêne respiratoire, maux de gorge, rhume, diarrhées, vomissements, courbatures, fatigue anormale, perte du goût ou de l'odorat)

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

- **Les horaires :**

Accueil de six classes dans la limite de 15 élèves par classe par demi-journée.

Le matin :

Horaire	8h30		9h00	
	Une Classe de 5 ^{ème} ZONE 1	Une classe de 6 ^{ème} et une classe de 4 ^{ème} ZONE 2	Une classe de 5 ^{ème} et une classe de 3 ^{ème} ZONE 1	Une Classe de 6 ^{ème} ZONE 2
Accueil	8h20- 8h30	8h20- 8h30	8h50-9h00	8h50-9h00
1 ^e cours	8h30 – 9h55	8h30 – 9h55	9h00-10h25	9h00-10h25
Récréation	9h55-10h10	9h55-10h10	10h25-10h40	10h25-10h40
2 ^e cours	10h10- 11h30	10h10- 11h30	10h40-12h00	10h40-12h00
Sortie	11h30	11h30	12h00	12h00

L'après-midi :

Horaire	13h30		14h00	
	Une Classe de 5 ^{ème} ZONE 1	Une classe de 6 ^{ème} et une classe de 4 ^{ème} ZONE 2	Une classe de 5 ^{ème} et une classe de 3 ^{ème} ZONE 1	Une Classe de 6 ^{ème} ZONE 2
Accueil	13h20-13h30	13h20-13h30	13h50-14h00	13h50-14h00
1 ^e cours	13h30 – 14h55	13h30 – 14h55	14h00-15h25	14h00-15h25
Récréation	14h55-15h10	14h55-15h10	15h25-15h40	15h25-15h40
2 ^e cours	15h10- 16h30	15h10- 16h30	15h40-17h00	15h40-17h00
Sortie	16h30	16h30	17h00	17h00

- **Les salles (4 nouvelles salles 21, 31, et 13 et 15)**

- Pour les élèves de 5^{ème} et 3^{ème}: Salles 12, 20, **21**, 22, 30, **31**(montée par le couloir de la vie scolaire. La jauge des salles est de 16 (15 élèves + l'enseignant) sauf pour la salle 21 la jauge est à 15 (14 élèves + l'enseignant)

- Pour les élèves de 6^{ème}, 4^{ème} et UPE2A Salle **13**, **15**, 16, 25, 27, 32, 33, montée par le couloir de la salle de réunion La jauge des salles est de 16 (15 élèves + l'enseignant) sauf pour les salles 13,15, 25,27 la jauge est à 15 (14 élèves + l'enseignant)

- **Les salles d'étude :**

- Salle d'étude : jauge à 16,

- **Salle 14** : jauge à 15.

- **Port du masque**

Au regard du protocole sanitaire national, dans sa dernière version suite au décret du 11 mai 2020 et suite aux décisions prises en CHS, **le port du masque est obligatoire pour tous les personnels et les élèves au sein de l'établissement et notamment dans les classes.** Donc les élèves et les personnels se présenteront au collège, porteurs du masque. Exceptionnellement, le 1^{er} jour, les élèves peuvent se présenter sans masque, le collège leur fournira des masques pour toute la période jusqu'à la fin de l'année.

- **Accueil du personnel,**

Le garage à vélo et le parking voiture sont disponibles pour tous les personnels. **Lavage des mains au gel hydro-alcoolique sur les 2 points installés à l'entrée ou avec le flacon de gel hydro-alcoolique qui leur a été fourni.**

- **Accueil des élèves avant le début des cours** (8h30, ou 9h, ou 13h30, ou 14h00) :

Les élèves, dès leur arrivée, soit par les transports en commun, soit par leurs moyens personnels, doivent directement se présenter au portail. **Aucun regroupement n'est autorisé sur le parvis.**

Au niveau du portail, **2 voies d'accès** le portail et le portillon pour diviser le flux des élèves.

Entrée 1 : élèves de 5^{ème} et 3^{ème}

Entrée 2 : élèves de 6^{ème}, 4^{ème} et UPE2A

Les élèves pénètrent par l'entrée correspondant à leur salle de classe.

Présence de deux adultes (avec masque et gel hydro alcoolique) afin de fluidifier les entrées et de respecter les distances sociales.

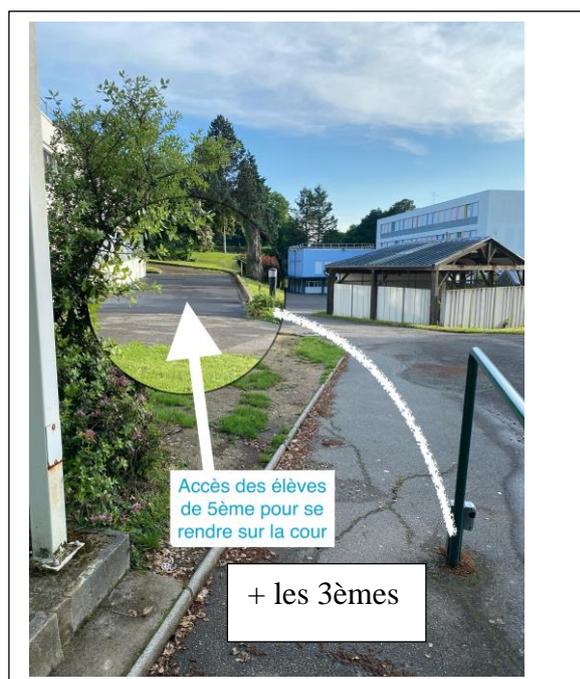
Les élèves entrent sans montrer leur carnet afin d'éviter toutes phases de stationnement



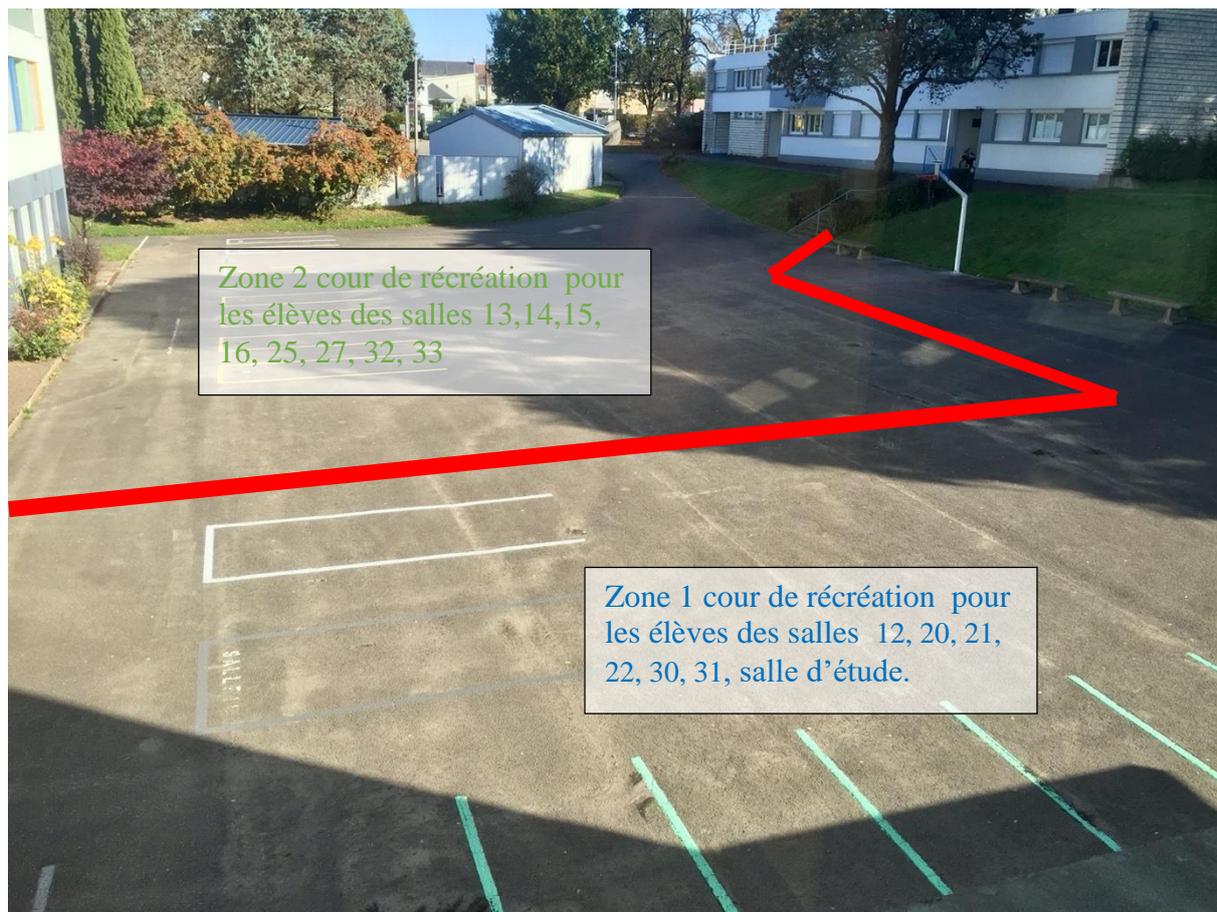
Une fois la voie passée, les élèves se dirigeront vers la cour de récréation par l'accès autorisée (selon l'entrée)

Lavage des mains au gel hydro-alcoolique sur les 2 points installés à l'entrée

Trois adultes seront présents pour faire respecter la distanciation sociale.



La cours de récréation sera divisée en deux zones 1 et 2 selon leur salle de classe et selon leur montée dans les escaliers. **l'élève se rendra dans la zone correspondant à sa salle de classe.**



- **La montée en classe (8h30, 9h00, 13h30, 14h00) :**

Il n'y a pas de mise en rang. Au retentissement de la sonnerie, **les élèves montent dans leur classe selon le plan de circulation existant (en cas d'incendie) encadrés par l'équipe vie scolaire.**

ZONE 1 / Elèves de 5^{ème} et 3^{ème} : Salles 12, 20, 21, 22, 30, 31 montée par le couloir de la vie scolaire

ZONE 2 / Elèves de 6^{ème} et 4^{ème} et UPE2A : Salles 13, 15,16, 25, 27, 32, 33, montée par le couloir de la salle de réunion



Les salles seront ouvertes 15 minutes avant le début du cours par les agents. Les deux portes sont ouvertes.

Le professeur est présent dans la salle de classe 10 minutes avant la sonnerie afin d'accueillir les élèves.

Les élèves entrent en classe par la porte habituelle et utilisent le gel hydro alcoolique mis à leur disposition.

Ils s'installent à la table qui leur est attribuée par l'enseignant.

Les élèves disposent leur carnet, leur matériel sur la table.

L'enseignant les invite à s'asseoir quand les élèves sont prêts.

Pour le 1^e cours la 1^e semaine, protocole d'accueil :

1. Ecouter (parole des élèves),
2. Informer éduquer, (gestes barrière, distanciation, distribution masque et façon de le porter et de l'utiliser)
3. Accompagner les élèves (suivi pédagogique)

Si des élèves arrivaient en différé et si des classes dépassaient le seuil de 15, ils seront pris en charge par la vie scolaire en salle d'étude ou en salle 31 avec un accueil spécifique pour leur présenter le protocole sanitaire.

- **Durant le cours :**

Les déplacements dans la classe sont limités si besoin, l'élève peut se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

Les sorties de classe sont interdites sauf situation exceptionnelle.

Pour les sorties exceptionnelles, nous gardons les principes actuels du règlement intérieur :

Pour l'infirmerie et toilette l'élève se déplace seul.

Pour une exclusion de cours, le professeur fait venir un AED qui prend en charge l'élève exclu (envoi d'un message » papillon via pronote) - **l'élève sera pris en charge par la vie scolaire.**

L'élève doit se laver les mains au gel hydro-alcoolique au retour ;

- **Les élèves à besoins particuliers**

Certaines AESH seront présentes en classe pour les élèves à besoin particuliers. Cela implique pour ces élèves et l'AESH le port obligatoire du masque durant toutes les séances.

- **La sortie de classe :**

L'élève se lave les mains au gel hydro-alcoolique avant de se rendre directement sur la cour de récréation par le même cheminement que celui emprunté pour monter.

Les élèves empruntent le même escalier que pour la montée.

Un AED à chaque couloir pour encadrer la descente.

Si l'élève croise une autre personne dans l'escalier, celui qui monte se tient sur la droite, celui qui descend se tient aussi sur sa droite.

Les portes coupe-feu central des couloirs des 1^e, 2^e et 3^e étage seront « fermées » et ne pourront être franchies.



• La récréation

Les élèves auront des récréations décalées :

Matin : 9h55– 10h10 ou 10h25-10h40

Après-midi : 14h55-15h10 ou 15h25-15h40

Avant de sortir de la salle, le professeur ventile la salle en ouvrant les fenêtres et les deux portes si celles-ci avaient été refermées durant le cours.

Durant la récréation, prévoir des activités de distanciation sociale (ballon, table de tennis de table, bancs sont neutralisées). Les élèves sont sur la cour. Le préau est interdit, une porte est ouverte, sous la surveillance d'un AED, pour l'accès aux toilettes.

A la sonnerie les élèves remontent dans leur salle de classe par le même accès. A l'entrée de la salle de cours, du gel/lotion hydro-alcoolique leur sera distribué par le personnel encadrant.

Suite à la récréation, l'équipe d'agents désinfectera les poignées de porte, rambardes d'escaliers et toilettes.

S'il pleut ou pour toute autre raison qui rendrait la cour inaccessible, le temps de récréation se déroulera dans la salle de classe. Il sera encadré par un membre de la vie scolaire.

• L'accès aux sanitaires

Devant le bloc sanitaire, un personnel sera présent (rotation toutes les heures). Les élèves qui souhaitent se rendre aux toilettes en font la demande au personnel responsable.

Il ne pourra y avoir que deux élèves à la fois dans chaque bloc. (Femme/ Homme). Pour le bloc "garçons", un urinoir sur deux sera condamné. Les élèves devront obligatoirement se laver les mains en **entrant puis en sortant** du bloc.

Durant la récréation l'accès aux toilettes se fait par une porte du préau, sous la surveillance d'un AED.

Les élèves qui ne peuvent accéder directement au sanitaire, restent poster le long des lignes de distanciation indiquées au sol.



• Accès à l’infirmerie

L’élève en fait la demande au personnel qui en a la responsabilité. L’élève se rend directement à l’infirmerie.

Il attend devant l’infirmerie en respectant la distanciation (marquage au sol)

Il est pris en charge par l’infirmière qui applique les gestes barrière et prend toutes les mesures nécessaires dans le respect du protocole sanitaire.

• Fin des cours et sortie du collège

L’élève en quittant la salle se lave les mains avec du gel hydroalcoolique

L’enseignant en charge du groupe délivrera une dose de gel/lotion hydro-alcoolique à chaque enfant pour la désinfection des mains avant de sortir de la salle.

L’enseignant encadre et accompagne les élèves jusqu’à la sortie du collège.

Les AED sont présents à la grille et s’assurent qu’aucun élève ne doit rester sur le parvis.

• LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire du lycée est fermée.

Si une restauration peut avoir lieu (sous réserve que le conseil départemental puisse l’organiser et que les parents acceptent cette proposition), elle se déroulera soit :

- De préférence sur la cour de récréation selon les zones indiquées.
- Si les conditions ne sont réunies, les élèves déjeuneront en salle polyvalente.

Les élèves demi-pensionnaire mangeront de manière alternée :

Les élèves demi-pensionnaires : qui finissent	Déjeunent	Quittent le collège
les cours à 11h30	A 11h30	Vers 12h00
Finissent les cours à 12h00	A 12h00	Vers 12h30
Les élèves demi-pensionnaires qui débutent les cours	Déjeunent au collège	Débutent leur cours
A 13h30	A 13h00	A 13H30
A 14h00	A 13h30	A 14h00

• Les rdv – accueil des responsables sur rdv

Toute personne extérieure à l’établissement n’est pas autorisée à entrer au collège sauf sur rdv.

Il lui est demandé de pénétrer avec un masque et de se présenter à la loge. L'agent d'accueil informera le personnel concerné que la personne conviée est arrivée. Le personnel viendra alors accueillir son rdv.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

1. Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans le bureau du médecin scolaire ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
2. Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
3. Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
4. Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
5. Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un personnel :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.

4. Déclinaison du protocole pour les personnels au sein de l'établissement et au sein des espaces spécifiques.

Les principes évoqués ci-dessus s'imposent à tous les membres du personnels. Le maintien de la distanciation physique, L'application des gestes barrière, La limitation du brassage des élèves, Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les personnels doivent notamment porter un masque : Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées

Dans les salles de classe :

A l'arrivée dans la classe, Désinfection avec lavette micro-fibre et spray virucide du matériel utilisé par l'enseignant (ordinateur, écran, souris). Le collègue met à disposition le produit nécessaire.

A l'arrivée en classe des élèves, l'enseignant s'assure que les élèves se lavent les mains avec le gel hydroalcolique et que les élèves portent leur masque.

Aération de la salle par l'enseignant à la fin de son cours,

• Pendant le cours :

Si le prêt de matériel, ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, veiller à la désinfection du matériel, de l'équipement, et de l'espace de travail entre chaque élève.

CDI :

Le CDI est fermé. Il n'est pas accessible aux élèves.

Dans chaque salle de classe, une caisse sera déposée pour que les élèves puissent déposer les livres de prêt.

Salle des professeurs :

Elle est accessible à 10 membres du personnel maximum en même temps en respectant mesure de distanciation sociale et gestes barrière.

Tout utilisateur d'ordinateur ou du photocopieur doit procéder à sa désinfection avant son utilisation.

Salle de détente :

Uniquement 8 personnes admises en même temps.

Des chaises et fauteuils sont neutralisés.

Cafetière, micro-onde, frigo, ustensiles de cuisine (tasse, couverts, assiettes) sont neutralisés et donc interdits.

Pour le moment, les personnels qui ne travaillent que sur une demi-journée ne sont pas autorisés à déjeuner sur place.

SANITAIRES de la salle détente :

Une seule personne autorisée à accéder aux sanitaires

Lorsqu'un personnel accède aux sanitaires. Il l'indique via un panneau d'indication (occupé/ libre)

LOGE D'ACCUEIL :

- Seul l'agent d'accueil est présent dans la loge au maximum sur temps d'ouverture (sauf récupération en début de journée/dépôt des clés en fin de journée)
- La communication avec les usagers se fait par la vitre coulissante avec port du masque obligatoire pour l'agent présent à la loge.

Hall d'accueil et couloir du bâtiment de direction :

- Une seule chaise au milieu du couloir pour accueillir une seule personne (rdv pour M. Blouin, M. Chollet, Mme Zehr)
- Une chaise pour accueillir les rdv de M. Jannière sur le palier haut (en haut des marches).

Bureau des AED

Un seul AED au bureau, Un AED possible à la borne pour accueillir les élèves.
Marquage au sol de distanciation sociale.

Salle polyvalente

Elle est organisée pour accueillir 10 personnes en respectant les règles de distanciation sociale et les gestes barrière. Les réunions en présentiel doivent se limiter à 10 personnes et cela quelle que soit la superficie de la salle. En outre, les salles de réunion ne devront être utilisées qu'une fois par jour.

Salle de réunion

Elle est organisée pour accueillir 10 personnes en respectant les règles de distanciation sociale et les gestes barrières.

Les réunions en présentiel doivent se limiter à 10 personnes et cela quelle que soit la superficie de la salle. En outre, les salles de réunion ne devront être utilisées qu'une fois par jour.